



## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du lundi 5 décembre 2022

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le lundi 5 décembre 2022 à 15h30 sous la Présidence de M. Vincent THOMAS et de Madame Karen FIORENTINO Vice-Présidence de la CFVU**

Collège A (6) : M. Cédric DEMONCEAUX ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD (donne procuration à M. Luc IMHOFF) ; M. Luc IMHOFF ; M. Alain MARTIN ; Mme Emmanuelle VENNIN (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO)

Collège B (5) : M. Éric BOURILLOT ; M. Olivier COUTURE (donne procuration à M. Éric BOURILLOT à partir de 15h30) ; Mme Carine MICHEL ; Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND ; Mme Sylvie SIRE (donne procuration à Mme Véronique LAHAIE)

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE (donne procuration M. Xavier URBAIN à partir de 16h45) ; M. Xavier URBAIN ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (4 à 6) : M. Dorian BENETON ; Mme Emilie BERNARD ; Mme Julie JACQUES (arrivée à 15h30 départ 17h10) ; Mme Claire PROVENIER (donne procuration à Mme Emilie BERNARD à partir de 15h00) ; Mme Emelyne DESTRAC (suppléante de Mme Julie JACQUES, voix consultative pendant la présence de Mme Julie JACQUES) ; M. Thomas VERHEGGE (arrivée à 15h45)

Collège des Personnalités extérieures (1) : Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX)

Excusés M. Alain RAUWEL (Excusé, procuration non prise en compte)

Invités Mme Sophie MORLAIX ; M. Fabien GEORGE ; Mme Bénédicte FORTIER ; M. Yves RICHARD ; Mme Cathy PERRET

Invités à titre permanent Mme Bénédicte MACÉ

Début séance : 15h30

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8/11/2022

<b>Vote CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

## 2. Comptes-rendus des travaux des commissions suivantes :

Mme Fiorentino présente les différents comptes-rendus des commissions suivantes :

### Commission CVEC du 17/10/2022

La commission CVEC *Contribution à la Vie Etudiante et de Campus*, s'est réunie sous la Présidence de M. Maxence Roulliat. Un rappel réglementaire a été effectué sur la CVEC. Il s'agit d'une taxe dont les contributeurs sont les étudiants inscrits en formation initiale dans l'enseignement supérieur. Les bénéficiaires sont les établissements d'enseignement supérieur. Elle a pour finalité de favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

La CVEC est collectée par le CROUS, puis reversée aux différents bénéficiaires, sur la base de 42 euros par étudiant inscrit. Pour l'année 2021-2022, l'uB a perçu au titre de la CVEC la somme de 1 998 459 euros. Une liste des services affectataires de la CVEC sur l'uB, ainsi que le montant des crédits budgétés et consommés pour l'année 2021 ont été établis. Un bilan pour l'année 2022 est présenté, avec les sommes réalisées au 6 octobre dernier.

On observe que la crise sanitaire a entraîné une forte diminution de montant des demandes à la commission FSDIE. Un important travail d'accompagnement est en cours au sein du BVE (*Bureau de la Vie Etudiante*). Il permet d'aider les associations labellisées dans leurs demandes de subvention. On voit d'ailleurs les fruits de cet accompagnement, dans le taux d'acceptation des demandes de subventions.

Les orientations budgétaires sont présentées pour 2023. Il est rappelé l'importance d'allouer aux différents postes et services des fonds, qui permettent la pérennisation de certaines activités et le développement de certains projets.

Les projets autour de la vie étudiante s'étant fortement développés ces trois dernières années, il est question de créer un service 'vie étudiante' qui serait rattaché au PFVU. Pour cela le recrutement d'un Responsable de service serait nécessaire. Il est donc suggéré un poste de dépense supplémentaire pour le financement de ce poste, ce qui serait en cohérence avec le futur SDVE (*Schéma Directeur de la Vie Etudiante*) à rédiger. Une autre commission CVEC est prévue pour le début de l'année 2023 afin d'affiner et de compléter les premières orientations qui seront présentées.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

### Commission de la vie étudiante du 19/10/2022

La CVE s'est réunie sous la présidence de M. Maxence Roulliat, Vice-Président délégué au bien-être et à la vie étudiante. Après un point d'information, la CVE s'est prononcée sur des demandes de labellisation d'association et sur deux délabellisations.

Sept associations ont fait une demande de labellisation :

. **L'AJEMBFC**, Association des jeunes et étudiants mahorais de la région BFC : il s'agit d'accompagner les étudiants mahorais du périmètre BFC dans leur démarche, afin de faciliter leur intégration. L'association est destinée à créer du lien social, en organisant des sorties, en conduisant des actions solidaires et en transmettant et préservant les traditions mahoraises.

La commission a rendu un avis favorable

. **L'ASUB d'Auxerre** est destinée à favoriser la participation des étudiants du site d'Auxerre, à des activités sportives et des sorties, en complément de l'offre du SUAPS. Elle prévoit la reconduction des nuits sportives, l'organisation d'un séjour au ski et des tournois.

La Commission a rendu un avis favorable.

. **L'AT'Sciences** Association de tutorat des sciences, a pour objectif d'accompagner les étudiants de la L1 SVTE à la préparation des examens. Elle organise des séances de tutorat, en coopération avec les personnels enseignants et administratifs, qui sont informés du travail de cette association. L'association prévoit l'an prochain, l'ouverture de séances de tutorat pour les L2.

La Commission a rendu un avis favorable.

. **L'association BDE GC Auxerre** Génie Civil et Construction Civile Auxerre ne s'est pas présentée, donc un avis ne peut être rendu.

. **L'ISAT Motorshow (IMS)** a été créé pour organiser le salon innovation & sports mécaniques. Il se tiendra les 15 et 16 avril 2023 au centre expo de Nevers. Des contacts ont déjà été pris avec de futurs exposants, des entreprises et des entités partenaires. L'idée est de pérenniser l'événement tous les deux ans.

La Commission a rendu un avis favorable.

. **L'Association Two pistons cup** créé en septembre dernier, a pour but de réaliser un projet d'étude de l'ISAT : création d'une 2 CV d'endurance à partir de recyclage de pièce auto et moto. Elle pourrait participer à un championnat de la FIA.

La Commission a rendu un avis favorable.

. **L'Association Cheerleading Médecine Dijon (CMD)**, a pour activité la pratique du cheerleading avec des entraînements réguliers dans les installations du SUAPS. L'association a d'ailleurs pris part à la fête des 300 ans de l'UB et envisage d'autres actions dont une pour le Téléthon.

La Commission a rendu un avis favorable.

. **Le Bureau des Elèves et Ingénieurs de l'ISAT d'Auxerre (BDE ISAT Auxerre)**, vise à promouvoir l'ISAT vis à vis du monde industriel et étudiant, à développer des relations avec Auxerre et la Région, à animer des activités culturelle et sportives, à entretenir des relations entre étudiants et anciens de l'école.

La Commission a rendu un avis favorable.

Deux associations ont fait une demande de délabellisation :

. **L'Association Owl in on**, a indiqué au BVE que les membres de l'association souhaitent la dissolution de l'association.

. **L'Association Un sac sur le dos**, a écrit au BVE qu'elle n'a repris d'activité après l'édition du 4 L Trophy pour lequel elle avait été créée et qu'elle n'accomplira pas les démarches de reconduction du label uB.

La Commission de la Vie Etudiante rend un avis favorable à la délabellisation de ces deux associations.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 22 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 22 Contre : __ Pour : 22
----------------------	--	---

### **Commission subventions culturelles du 7/11/2022**

La commission s'est déroulée le 7 novembre dernier sous la Présidence de M. Tadeusz Sliwa Vice-Président délégué à la culture. Etaient présents Mme Marie-Laure Baudement, Directrice du pôle culture, M. Philippe Gonin, Directeur adjoint des EUD, Mme France Herrscher Responsable du BVE, M. Guy-Daniel Ligan élu personnel BIATSS du CA.

La commission subventions culturelles se réunit une fois par an, pour se prononcer sur des demandes de subventions culturelles émanant d'associations labellisées uB. Deux demandes de subvention ont été reçues pour cette commission : l'une émanant du théâtre universitaire de Dijon, pour un projet de pratique théâtrales, destiné à favoriser la diffusion de cette pratique. L'autre demande émanait de l'association Stock, pour la réalisation d'un concert à Innsbruck.

Les deux demandes instruites par la commission ont reçu un avis favorable.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 22 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 22 Contre : __ Pour : 22
----------------------	--	---

### **Commission FSDIE du 9/11/2022**

La commission s'est réunie le 9 novembre sous la Présidence de M. Maxence Roulliat. Après un point d'information, la commission s'est prononcée sur 18 demandes de subventions venant d'association labellisées uB, 16 de ces demandes ont reçu un avis favorable pour le montant demandé à savoir 50 % au maximum du coût de la manifestation.

Deux demandes ont reçu une décision de report : celle présentée par la Corpo des étudiants de droit de Bourgogne pour un événement de rentrée. En effet, plusieurs postes de dépenses ne font pas partie des dépenses éligibles, comme les cartes d'adhérent. Le budget manquant de lisibilité, le dossier doit être clarifié et corrigé.

L'autre demande est présentée par la junior agence LEACA : une facture n'a pas les mentions obligatoires pour être recevable, l'entreprise n'étant pas immatriculée ou déclarée. Une demande de régularisation a été faite pour les deux associations.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 22 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 22 Contre : __ Pour : 22
----------------------	--	---

### **3. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 17/11/2022**

#### **3.1 Semestre Réo (2nd semestre) :**

- Bilan 2021-2022

L'année dernière, il y a eu de nombreux départs des étudiants après leur inscription (moins de cinquante inscrits). Le taux d'assiduité avoisinait les 60 %. On note une baisse par rapport à l'année précédente, mais une forte satisfaction des étudiants sur le dispositif. En fin d'année, ces étudiants craignent de s'être encore trompés l'année suivante. La quasi-totalité des étudiants ont retrouvé une formation, dans des domaines et établissements très variés. Il est constaté de grands écarts, peu d'étudiants ont eu une adéquation entre leur vœu du mois de mai et leur inscription de septembre.

- modification de la maquette 2022-2023

Mme Perret présente **modifications de la fiche filière** du semestre Réo (cinquième année).

- Le nombre d'heures dédié au tutorat a été réduit, avec une concentration sur des heures de tutorat avant le remplissage de la plateforme Parcoursup et un accompagnement plus resserré des étudiants dans ce cadre-là. Un appel sera fait auprès des collègues sur les cours d'introduction, dans certaines disciplines. Les collègues du PFVU font un recensement des MOOC disponibles.

. L'introduction d'un cycle de conférences, le cycle est en cours d'organisation. Une première conférence sera faite, en partenariat avec des partenaires locaux d'économie sociale et solidaire, avec différents acteurs qui vont venir.

. Le module « découverte du monde professionnel » est constitué de 25 heures, en présentiel. Tout le semestre Réo sera en présentiel cette année, avec trois modules au choix « découverte du monde professionnel, » « volontariat » et UET. Cette année il n'y aura pas d'UET (Unité d'Enseignement Transversal).

### **Le fonctionnement du dispositif**

Les étudiants ont déjà reçu un message la semaine dernière, pour s'inscrire au semestre Réo. Un rappel sera fait début janvier.

Il y a 44 étudiants cette année pour une centaine de places. Année après année, le CIPE essaye de s'adapter, pour mieux se rapprocher des besoins des étudiants et des équipes. Il faudrait peut-être le faire évoluer, vers un autre type de remédiation.

La 1<sup>ère</sup> vague d'inscription a donné lieu à une cinquantaine d'inscriptions, pour la rentrée du mois de janvier. Ce dispositif va être repensé, sur l'approche par compétences et en introduisant des ECTS pour les étudiants. Tout cela est en cours de réflexion.

L'an dernier, des étudiants ont été en grande difficulté (scolaire, sociale, de comportement). De nouveaux comportements étudiants apparaissent. Une réflexion sera faite sur ce dispositif à partir du mois de mars.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 22 Ne prend pas part au vote : ___ Abstention : ___	Suffrages exprimés : 22 Contre : ___ Pour : 22
----------------------	--	--

### **3.2 Offre de formation - session 2023 :**

**3.2.1. Demande de modification de la mention de rattachement du parcours Droit rural** tenant compte de l'évolution de la réglementation concernant le diplôme supérieur de notariat (parcours initialement rattaché à Droit Notarial).

Nouvelle mention envisagée : Droit des affaires.

Le parcours droit rural est un parcours du master droit notarial. Il comprend deux parcours : droit rural et droit notarial. Or cette organisation est remise en cause par une récente évolution de la réglementation du diplôme supérieur du notariat.

Le 7 octobre 2022 a été adopté un décret relatif au diplôme d'études supérieures du notariat. Il précise dans la section 1 concernant les études supérieures de notariat que : « *sont admis de plein droit à cette formation les candidats titulaires d'un diplôme national de master mention droit notarial* ».

La référence à la mention, et non à la spécialité ou au parcours, empêche de maintenir le parcours droit rural en mention droit notarial. Puisque le M2 droit rural ne permet pas le suivi des enseignements nécessaires requis pour l'accès au DSN (Diplôme Supérieur de Notariat). Le non-respect de cette disposition entraînerait le refus, de l'institut du notariat, d'accréditer le master comme formation donnant accès au DSEN.

#### **La proposition**

Le parcours droit rural évolue et peut être intégré vers la mention droit des affaires. Après la vérification de la pertinence de cette évolution et de la cohérence de cette insertion, cette évolution se fonde sur l'activité agricole en lien avec le monde des affaires.

Les débouchés du M2 droit rural en termes d'emploi, correspondent à ceux de la mention droit des affaires (RNCP).

Les contenus pédagogiques comprennent de nombreux cours communs en M1, avec les M1 de la mention droit des affaires et en M2 de nombreux cours en droit des sociétés et relatifs aux activités agricoles.

Après réflexion et instruction du dossier, l'équipe pédagogique et le PFVU propose donc que le parcours droit rural, soit désormais rattaché à la mention droit des affaires.

Les étudiants du parcours droit rural ont été informés de ce changement possible de mention, par la Responsable pédagogique.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

**3.2.2. Master mention Lettres : nouvelles fiches filières pour les 3 parcours de M2** suite au redéploiement de l'offre au niveau M1 à la rentrée 2022 – UFR Lettres et philosophie :

- métiers du livre
- recherche en littératures (histoire et valeurs)
- recherche-crédation et écriture

M. Vigneron présente les modifications des fiches filières du M2 lettres. L'an dernier, il a été créé trois parcours de M1 au lieu de deux, cela justifie l'ouverture de ces trois parcours M2 aujourd'hui :

- un parcours « métiers du livre »,
- un parcours « recherche » avec une option simplifiée et une option renforcée pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignements (CAPES et agrégation),
- un parcours « création littéraire », avec une grosse partie de stage à réaliser auprès de scénaristes ou d'écrivains publics.

Les deux parcours de master en M2, « métiers de livre » et « recherche », ont été refondus et reventilés, une soixante d'heures rajoutées grâce à l'EAD.

Les effectifs des trois parcours : « métiers du livre » quinze étudiants, « création littéraire » neuf étudiants et une vingtaine d'étudiants pour le parcours « recherche ».

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

**3.2.3 Master mention géographie, aménagement, environnement et développement : nouvelle fiche filière pour le M2 parcours changement climatique CClimat** suite à la création du M1 à la rentrée 2022 – UFR Sciences Humaines

M. Richard présente la fiche filière du M2 parcours CClimat - Changement Climatique, Adaptation, Territoires. Le M1 a ouvert en septembre 2022, il se substitue à la LP Gestion des espaces végétaux en milieu urbain qui fonctionnait depuis quinze ans. Il y a une dizaine d'étudiants pour la 1<sup>ère</sup> promotion.

Des modifications ont été apportées par rapport à la formation continue. Une base de 400 heures semblait juste, pour qu'elle soit éligible. On passe à 410 heures pour suivre les préconisations du SEFCA. A termes pour la rentrée 2024, il y aura donc 410 heures.

Exceptionnellement, pour la fiche filière de la rentrée 2023, il y aura 425 heures, lié à la mutualisation avec une UE du Master TMEC (Transports Mobilités Environnement Climat). Cette UE fait 95 heures actuellement

dans le parcours TMEC, mais elle évoluera à termes en 2024, vers un volume de 80 heures. Dès la rentrée 2024, on passera de 425 à 410 heures.

Une précision est apportée sur la discipline « voyage d'études » qui n'était pas éligible, pour la formation continue. Le nom a changé, cela s'appelle maintenant « atelier terrain ».

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 21

### 3.2.4 Accès en 1ère année de Licence-DEUST-PASS-BUT : vote des capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux et autres paramétrages Parcoursup

La tendance générale est à la reconduction des capacités d'accueil, par rapport à l'année précédente. Il y a trois modifications mineures et une modification majeure.

#### Modifications mineures

- . Demande de modification pour la L1 Info-communication, pour avoir cinq places supplémentaires (de 65 à 70 places) car la filière est très demandée.

- . Pour la psychologie, la demande est une diminution des capacités d'accueil de 30 étudiants. Ce qui fait un groupe de TD en moins (18 groupes de TD). En contrepartie, il est demandé de garder la L.AS psychologie.

- . Ouverture d'une promotion de PASS (1<sup>ère</sup> année de médecine) à Auxerre, où 30 places de plus s'ouvriraient. Ce qui monterait la capacité d'accueil du PASS de 770 à 800 étudiants au total.

**Total sur Parcoursup pour les L1, PASS, DEUST** pour l'année prochaine, il y aurait une capacité d'accueil 5 677 places (contre 5 672 par rapport à l'an dernier ou 6 876 places en prenant en compte des redoublants).

En ce qui concerne les critères d'examen des vœux, il n'y a pas de modification majeure sur les conditions d'examen des vœux, en faisant en sorte que ces critères correspondent à ce qui est demandé par le Ministère.

En ce qui concerne le dispositif AGIL, il y a une reconduction à l'identique sur les effectifs. Sur l'uB, cela représente 22 groupes et 440 étudiants.

#### Modification majeure

Modification majeure pour les capacités d'accueil des BUT 1. Une réflexion est faite, elle concerne le déploiement des 3 années de BUT. La problématique est assez importante, compte tenu de cette troisième année. Il y a une contrainte financière très lourde, mais aussi humaine et matérielle (en tenant compte des locaux et des conditions d'accueil physique des étudiants en BUT).

Les équipes proposent plusieurs scénarios alternatifs. Pour l'IUT de Dijon, l'avis porte sur la proposition de réduction n°2 des capacités d'accueil, soit un total de 616 places (réduction de 315 places). afin de permettre le déploiement d'une troisième année.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 21

### 3.2.5 Projet d'ouverture du PASS sur le site d'Auxerre

Il est précisé qu'aucun dossier n'est parvenu, suite au changement de lieu. Après discussion avec les équipes, pour renforcer le maillage territorial, la demande a été acceptée sous certaines conditions. L'une des conditions était les conditions de locaux, d'équipements numériques. Les conditions pédagogiques devaient être recevables pour les étudiants et leur permettre d'étudier dans les mêmes conditions qu'à Dijon ou Nevers.

Dans un premier temps, il avait été proposé que les étudiants soient accueillis à la CCI d'Auxerre, mais à Auxerre on dispose déjà de deux campus. Il a semblé préférable, que les étudiants du PASS ne soient pas isolés à la CCI et rejoignent les étudiants de l'uB sur l'un des deux campus.

Une salle a été obtenue sur le campus des plaines de l'Yonne, dans les locaux de l'IUT. Il a fallu revoir l'accompagnement en ressources humaines prévu. Des capacités d'accueil sont votées pour le PASS à Auxerre, sous réserve que toutes les conditions nécessaires soient réunies pour l'accueil des étudiants à la rentrée de 2023.

La mineure Staps n'ouvrirait pas sur Auxerre et les collègues de l'UFR langues souhaitent que quatre places soient réservées au lieu de cinq (sur les autres mineures cinq places sauf en philosophie qui accueilleraient six étudiants).

M. Martin se demande si l'ouverture pourra réellement se faire. C'est sous réserve que des conditions d'accueil satisfaisantes puissent être offertes.

Le Président insiste sur le fait qu'il faut que toutes les conditions soient équivalentes à celles de Nevers, pour que ce projet d'ouverture puisse se faire. Cela ne se fera pas au détriment des conditions d'accompagnement des étudiants. Pour exemple, à Nevers il y a 50 % de réussite sur la PASS

L'avis est donné **sous réserve qu'un engagement ferme soit pris**, pour l'accueil des étudiants dans des conditions satisfaisantes à la rentrée 2023.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

### 3.2.6. Accès en Master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers

L'arrivée d'une nouvelle plateforme s'appellera certainement Trouver Mon Master TMM. Cette plateforme permettrait (comme Parcoursup), d'harmoniser les calendriers de candidature de différents masters. Elle permettra aussi d'optimiser le remplissage des formations et de faciliter la gestion des saisines qui sont faites chaque année.

Des renseignements ont été demandés aux équipes. Pour l'instant, on doit voter sur l'affichage de cette plateforme (ce qui est informatif, premier niveau), mais on votera les capacités détaillées un peu plus tard.

**Deux exceptions** : les formations qui sont dispensées en formation continue et les masters internationaux.

*Définition du master international* : c'est soit un master qui accueille plus de 50 % de candidats étrangers, soit un master qui dispense plus de 50 % de ses enseignements en anglais.

#### **Pour les masters de l'uB**

A l'université de Bourgogne, cela représente 54 mentions et 120 parcours. Pour 2023, la capacité totale de places affichées serait de 3 142 places, pour une capacité en 2022 de 3 024 places.

#### **Pour les masters de la COMUE UBFC et dont l'uB est opérateur**

Pour la rentrée 2023, six des huit parcours opérés à uB seront ouverts Master UBFC. Au total, cela représente une capacité de 122 étudiants. Cette année, il y a 75 étudiants dans ces masters.

Les critères généraux d'examen des vœux qui sont remontés sont conformes.

M. Imhoff demande la date de l'ouverture de la plateforme TMM. Selon les informations détenues, la phase de candidature se ferait du 1<sup>er</sup> mars au 3 avril. Le paramétrage devrait se faire en février.

Des retours d'informations, des précisions seront communiquées aux équipes courant janvier, pour un second niveau.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

#### 4. Projets internationaux

Six projets internationaux sont présentés par M. George – **Cf Annexe 1**

##### 4.1. Projet de formation délocalisée à l'étranger

Le partenaire est le City Unity College (CUC) basé à Athènes en Grèce, c'est un établissement privé. Ce projet est porté par l'UFR STAPS. En Grèce, les établissements privés n'ont pas la capacité à délivrer des diplômes nationaux. Il est nécessaire pour ces établissements, de pouvoir développer des coopérations avec des établissements internationaux, sur le principe de la reconnaissance du système européen.

Cette coopération a été initiée en 2018, la licence STAPS se fait sur quatre années. Car en Grèce, le schéma de LMD est différent, le programme est dispensé sous un format de 4 ans (L1 STAPS, L2, une 1<sup>ère</sup> L3 dans une mention et une 2<sup>ème</sup> L3 dans un autre parcours, pour un total de 240 crédits).

Les étudiants sont inscrits pour quatre années d'études. C'est une promotion de 400 étudiants soient 100 étudiants par année d'études. Ces étudiants vont avoir l'équivalent de la licence STAPS de l'uB. La formation est directement délocalisée en Grèce, sur le site d'Athènes et sur le site de Patras.

L'université de Bourgogne assure environ 20 % d'enseignement dans le cadre de cette convention. Les 400 étudiants vont être co-inscrits à l'uB, vont s'acquitter des frais de la CVEC. Une subvention a été accordée par le CUC à l'uB, pour des frais de gestion (secrétariat pédagogique), pour la prise en charge des frais de déplacement des enseignants de l'uB, le reversement de l'équivalent des heures d'enseignements qui sont effectués à Dijon.

Lors de la CP, ce projet a fait l'objet d'un débat car il s'agit de donner notre licence dans un autre établissement, hors de nos locaux. Il faudra bien contrôler les conditions de mise en œuvre, les conditions de délivrance des diplômes, assurer les enseignements.

Le pôle international a proposé de travailler sur un projet de charte, qui encadrerait véritablement la mise en place de formations délocalisées, dans un pays étranger.

Cela demande un certain nombre de contrôles : la manière dont le projet se met en œuvre, l'impact sur les services d'enseignement à l'uB, la mise en place des enseignements, l'impact financier, l'investissement des équipes, la délivrance des diplômes, les examens, les critères d'éligibilité, le bilan à long terme.

Un travail est en cours, il y a des pistes sur des modèles existants, comme celui de l'université de Bordeaux.

Le projet initial était de faire une convention pour une durée de quatre ans. En raison du contrat d'accréditation, il a été ramené à 2 ans, sachant que l'année universitaire en cours est déjà entamée. Cela a fait l'objet d'un premier débat. Pour pouvoir prendre en compte tous les critères d'éligibilité de la Charte, il a été proposé de réduire à 1 an cette durée. Actuellement, elle est de deux ans, le projet serait de le faire pour cette année académique et de pouvoir repartir sur une nouvelle convention à compter de l'année prochaine.

##### Echanges questions/réponses

Mme Fiorentino remarque qu'il n'y a pas de fiche filière pour la licence Staps délocalisée en Grèce.

Il faudrait préciser sur la fiche filière actuelle, qu'une partie du diplôme est dispensé en Grèce. Elle précise que le contenu n'est pas le même, puisqu'il est expliqué que c'est une licence en quatre ans.

M. George explique que le contenu académique dans la fiche actuelle, indique que la licence est en français (examen en français). Or, dans le cadre de la licence délocalisée, l'intégralité de ce programme est donnée en

grec. Il faut donc mettre en place une fiche filière spécifique à partir de cette année, indiquant que le programme et les examens sont donnés en langue grec.

Mme Morlaix remarque que, dans la mesure où l'uB ne dispense que 20 % du volume d'enseignements, il manque des éléments par rapport à cette licence uB délivrée en grec. Il faut être sûr qu'elle corresponde bien à nos exigences.

Mme Fortier rappelle que la formation est dispensée sur quatre années successives, une année de L1, une année de L2 et deux années de L3. Les collègues de Staps précisent que ces 20 % d'enseignements sont assurés par les enseignants de l'uB dont certains sont hellénophones et d'autres sont enseignés en anglais avec une traduction simultanée en grec.

La charte de délocalisation permettrait d'encadrer les exigences de l'uB. Concernant la fiche filière, il s'agit donc d'un oubli de l'UFR Staps, elle aurait dû être là.

Mme Morlaix rappelle que ce n'est pas un partenariat, c'est un diplôme délivré par l'uB, cela nécessite que l'uB ait un minimum de regard sur ce projet de formation délocalisée.

Mme Fortier précise que les délocalisations font partie des outils de l'internationalisation, sur la base de ce qui est préconisé par le Ministère. Notamment sur le taux d'encadrement et le taux d'enseignement assurés par les membres de l'établissement qui délivrent les diplômes.

Il faut permettre aux étudiants engagés cette année, de poursuivre leurs études cette année. Les choses seront plus claires à compter du second semestre prochain, avec le travail fait sur la charte.

Concernant la convention avec le CUC, le Président se demande si la durée d'un an est compatible avec la cohorte, les enjeux et l'élaboration de la charte et son adaptation ensuite.

M. George répond que sur l'élaboration de la charte, un premier bilan sera fait des pratiques recensées, pouvant être incluses dans la charte dès janvier. Pour la suite, cela fera certainement l'objet d'un débat et que cela passe ensuite par des instances. Il faut que certains points de cette convention, avec le CUC (City Unity College) soient mis en conformité d'ici la fin de l'année universitaire. Cela dépend aussi des capacités d'adaptation de l'UFR Staps.

Le Président précise que la question des étudiants est très importante. C'est pourquoi il faut trouver une solution et une adaptation rapidement, afin qu'ils ne se retrouvent pas en difficultés. Selon lui, une année n'est pas compatible avec le temps d'une cohorte.

M. George explique que la proposition qui avait été faite par l'UFR Staps, est d'assumer l'année universitaire en cours. Historiquement, quand cette convention a été mise en place, un établissement de Lille devait travailler avec le CUC, mais finalement la convention n'a pas été signée car il y avait eu un changement de gouvernance. Le programme avait été alors engagé avant même que la convention ne soit signée.

Mme Fortier ajoute que le pôle international a reçu un exemplaire déjà signé par le partenaire de la convention (ce que l'on ne fait jamais). Le pôle avait pourtant demandé d'attendre que les instances se soient prononcées. Le Président dit qu'une année lui paraît juste, qu'il faut veiller à un accompagnement car il y a des enjeux. Il faudrait un régime transitoire.

Mme Fiorentino propose de rallonger d'une année et de réfléchir au texte cadre. Elle s'interroge sur tous les enseignements dispensés en langue grec avec une partie en anglais. Est-ce que l'on ne sort pas du cadre du code de l'éducation nationale ? M. George répond qu'il peut y avoir des dispositions dérogatoires, pour des établissements qui auraient une vocation internationale et s'il s'agit d'une formation visant un public international. Dans ce cas-là on peut dispenser les cours en langue étrangère, sous conditions d'assurer un dispositif FLE.

Mme Fortier pense que ce projet n'est pas hors cadre du code de l'éducation nationale. La question se pose sur la durée de la formation. Laisse-t-on deux années comme prévu ?

M. Fiorentino répond qu'il faut faire passer cette convention sur une durée d'un an, pour cette année en cours.

## L'avis de la CFVU porte sur le projet amendé sur la convention en Grèce pour une durée d'un an :

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 19
	Ne prend pas part au vote : 1	Contre : __
	Abstention : 1	Pour : 19

### Projets diplômants

- **Renouvellement** (avec élargissement) de l'accord avec l'université libre de Tunis, en coopération avec l'Esirem) permettant des échanges d'étudiants tunisiens qui viendraient à l'Esirem, en 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année.
- **Création** d'un accord avec l'Institut Universitaire de la Côte au Cameroun, permettant à l'Esirem d'accueillir en 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année en formation diplômante, des étudiants camerounais. Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions de coopération du réseau Polytech, l'Esirem étant *Ecole associée*.
- **Renouvellement** d'un accord avec l'université Yaoundé au Cameroun et l'Esirem. Cet accord permet la mise en place d'un double diplôme d'ingénieurs pour les étudiants de l'uB et de l'université de Yaoundé.
- **Création** d'un accord avec l'ENAP Ecole Nationale d'Administration Publique au Canada et l'IAE de Dijon. Il s'agit de la mise en place d'un double diplôme pour les étudiants des masters « Gestion des ressources humaines », « contrôle de gestion » ou « contrôle de gestion des organisations publiques ». Ce programme permettra à des étudiants issus d'un M1 de l'IAE, de réaliser leur M2 au Québec. Inversement, l'ENAP n'envisage pas d'envoyer d'étudiants en retour à l'uB, dans le cadre de cette coopération. Cette coopération permettra des facilités d'admission (sélection) au sein des parcours.  
Au Québec, les étudiants de nationalité française, s'acquittent des mêmes frais d'inscription que les québécois (6 000 dollars/an). En revanche le Canada, prévoit que les étudiants non français ne bénéficient pas des mêmes tarifs (15 à 20 000 dollars par an).

### Projets non diplômants

. Création d'un accord avec l'université Latino americana de sciences et technologies de San José au Costa Rica et l'IAE de Dijon. Cet accord permet à l'IAE d'échanger des étudiants pour des séjours d'études d'un ou deux semestres.

### Pour compte-rendu

. **Signature de cinq conventions dans le cadre des programmes bilatéraux de l'ADIUT** (Association des Directeurs des IUT). Il s'agit d'actions internationales. L'ADIUT va positionner des étudiants étrangers dans les différents IUT pouvant les accueillir, avec une petite subvention accordée par l'ADIUT. Cette subvention aide à l'organisation de l'accueil, dispositif FLE pour les étudiants ...). Trois IUT (Chalon-sur-Saône, le Creusot et Dijon-Auxerre) accueillent les étudiants internationaux. Cela concerne 2 étudiants pour Chalon (Mexique) et Dijon (Angola et Afrique (pays non précisé)) et 3 au Creusot (Mexique, Angola).

. **L'Ouverture de la campagne de candidatures « Etudes en France »**, pour les étudiants internationaux de nationalité extra européenne, a commencé depuis le mois d'octobre. Elle permettra à ces étudiants, de pouvoir s'inscrire à l'uB dès la rentrée 2023-2024. Les étudiants qui postulent sur la plateforme sont issus de 67 pays à travers le monde. Ils doivent forcément passer, par cette plateforme s'ils veulent venir étudier en France. Au niveau national, cette plateforme est administrée par le Ministère. En local, c'est le pôle international qui assure le suivi, avec une dérogation pour les IUT qui assurent eux-mêmes la coordination de leurs candidatures.

La date limite des candidatures est non uniformisée : entre décembre 2022 et mars 2023 selon les pays.

Si tout se passe bien, les espaces Campus France devront faire part de l'ensemble des avis sur les candidatures, via les services consulaires d'ici à la mi-mars 2023. Dans l'idéal, la date limite de réponses des établissements est le 30 avril 2023.

C'est un calendrier qui concerne toutes les formations (licence, LP, BUT, Master, DNO ou diplôme d'ingénieur). A noter qu'une procédure parallèle est mise en place par le pôle international, pour les étudiants ne relevant pas du dispositif « études en France »

. **L'ouverture de la campagne de candidatures du programme des bourses d'excellence Eiffel** a commencé. Il s'agit de campagnes de bourses d'excellence, octroyées par le Gouvernement français. Elles visent les étudiants internationaux et permettent aux étudiants de master et doctorat, de bénéficier d'une bourse très attractive du Gouvernement français. Cela concerne les SHS et les sciences et techniques.

Cette campagne de candidatures a commencé depuis le mois d'octobre 2022. La date limite de candidatures fixée par le Gouvernement français est au 10 janvier 2023. La date limite de transmissions des dossiers fixée par le pôle international uB est jusqu'au 9 décembre 2022. La publication des résultats aura lieu en avril 2023. Il s'agit de candidatures d'excellence, le Gouvernement s'attend à des dossiers brillants. La sélection des dossiers se fera sur la base des sélections faites par les Responsables de formation de l'uB.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

## 5. Conventions pédagogiques

### UFR STAPS

. **Une convention entre l'uB, le laboratoire Caps et l'association Pluradys** : il s'agit d'une convention définissant les modalités d'animation des séances d'activités physique adaptées pour les étudiants de la L3 APAS.

. **Une convention entre l'uB et le laboratoire Caps, le Comité Départemental handisport de la Côte d'or** : cette convention précise les modalités d'animation de séances d'activités physiques, adaptés pour les étudiants de la L3 APAS. Ces séances seront animées par un enseignant du Comité.

. **Une convention entre l'uB et l'association Acodege** : elle définit les modalités d'animation de séances d'activités physiques adaptées par un enseignant de l'association Acodege.

### SEFCA UMDPC Santé

. **Une convention SEFCA UMDPC santé, entre l'uB agissant pour l'UMDPC santé et l'ESEO** : elle fixe les modalités de partenariat entre l'ESEO et l'UMDPC santé, pour l'accueil d'étudiants de l'ESEO en 5ème année option E-santé, dans le DU intelligence artificielle santé. Cette convention est conclue pour une année.

### UFR DSEP

. **Une convention de partenariat entre l'uB agissant pour l'UFR DSEP et la Chambre Régionale des Comptes de BFC** : Elle se traduira par l'intervention d'agents de la CRC pour assurer des enseignements dans le M2 finances, des collectivités territoriales. Il y aura un accueil d'étudiants de M1 et M2 au sein de la CRC pour des stages.

. **Une convention entre l'uB agissant pour l'UFR DSEP et le Tribunal de commerce de Dijon** : elle permet à des étudiants de l'UFR d'être accueillis au Tribunal pour en découvrir le fonctionnement.

### UFR SVTE

. **Une convention entre l'uB agissant pour les étudiants de SVTE et l'EPAGE du Haut Doubs** : elle règle les conditions d'intervention de l'EPAG Haut Doubs, pour une présentation des travaux de restauration du Drugeon, pour les étudiants du M2 sol, eaux, milieux, environnement.

### UFR Sciences et techniques

. **Une convention de partenariat entre l'uB agissant pour l'UFR Sciences et Techniques et l'ENSAM Cluny :**  
Elle règle les modalités de collaboration pédagogique pour l'année à venir dans le cadre du parcours procédés, contrôles, matériaux, métallurgique : industrie du nucléaire du Master Physique.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b> Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	--	---

*Fin de séance 17h20*